



Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 13 octobre 2023

L'an 2023 et le Vendredi 13 octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie, M. FLEUREAU Eric, M. MORGEAT Guillaume, M. BEDU
Stéphane

Excusés : M. STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine)

Absent(s) : M.MALLET Jean-Yves, M. MARTIN Joseph

Nombre de membres :10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 8
Date de la convocation : 25/09/23
Date d'affichage : 25/09/23

Ordre du jour

- **Intervention de M. Richard, fondation du Patrimoine**
- **Délibération : dissolution du budget annexe assainissement en vue du transfert de la compétence à la CCPNL le 31/12/23**
- **Délibérations : Demandes de subventions pour les travaux de la route de Janville et de la rue du Monceau**
- **RPQS**
- **Délibération pour la modification des statuts des CCPNL**
- **Affaires diverses**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 8 septembre 2023. Toutefois, M. Fleureau Éric fait remarquer qu'il n'est pas d'accord, par rapport à l'arrêté portant sur les voiries, avec le mot « unanimité ». Madame Le Maire accepte de modifier « unanimité en « majorité ».

Madame le Maire demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- **Délibération pour la Trésorerie en vue du passage de la nomenclature M14 à la M57**
- **Délibération : signature de la convention pour l'exploitation des chemins communaux**
- **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement.**

L'assemblée présente accepte ces ajouts.

Réf : 2023-42 : Intervention de M. Jean Richard, bénévole à la Fondation du Patrimoine

Par rapport à la restauration des 3 tableaux situés à l'Église, des solutions de financement doivent être trouvées. C'est pourquoi, M. Richard, membre de la Fondation du Patrimoine a été contacté et est venu en début de réunion.

Après nous avoir expliqué la fonction de cet organisme décentralisé, il a enchaîné sur la procédure à adopter pour effectuer une demande d'aide financière :

- Un dossier sera à compléter + signature d'une convention entre la commune et la Fondation,
- Hébergement sur le site Internet de la Fondation,
- Affiches incitant à la souscription auprès de la Fondation,
- Lancement d'une **collecte participative** par l'intermédiaire d'un bulletin de souscription pour particulier, entreprise ou association,
- L'objectif de collecte sera précisé par la Fondation du Patrimoine.

Suite à l'intervention de M. RICHARD, Madame le Maire propose de voter une délibération concernant le choix des artisans pour la restauration des toiles et des cadres.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour mémoire, les artisans retenus sont :

- Mme FARGUES Clémence, Restauratrice en Œuvres d'Arts, pour un montant de 21 873 € HT.
- Les Ateliers Darde, Restaurateurs en Cadres, pour un montant de 7 856.40 € HT.

La Fondation Crédit Agricole et la sauvegarde de l'Art Français seront également sollicitées pour des demandes de subventions. Toutefois, la mobilisation des entreprises, la sensibilisation des habitants ou autres particuliers restent essentielles et sont le véritable moteur de la réussite de ce projet.

Réf : 2023-43 : Délibération : dissolution du budget annexe assainissement en vue du transfert de la compétence à la CCPNL le 31/12/23

En vue du transfert de la compétence « Assainissement » à la CCPNL 1^{er} janvier 2024, nous devons préparer la dissolution du budget annexe assainissement avec la Trésorerie de Pithiviers.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte à l'unanimité.

Réf : 2023-44 : Délibération : demandes de subventions pour les travaux de la route de Janville et de la rue du Monceau

Pour les travaux de voirie situés route de Janville et rue du Monceau, c'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour un montant de 21 850.11 € HT.

- Délibération 1 : FAPO

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux auprès du département du Loiret dans le cadre de la FAPO.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

- Délibération 2 : VOLET 3

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux auprès du département du Loiret dans le cadre du volet 3.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

- Délibération 3 : DETR/DSIL

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret dans le cadre de la DETR/DSIL à hauteur de 30 % du montant du financement.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

Le plan de financement pour ce projet sera le suivant :

- Rue du Monceau : 12 540.00 € HT
- Route de Janville : 9 310.11 € HT
pour un total de **21 850.11 € HT**

- **Pour les 3 subventions demandées, les montants répartis sont les suivants :**
- FAPO pour un montant de 6 555.00 €,
- VOLET 3 : aux Mines et Pétroles pour 4 370.00 €,
- DERT/DSIL d'un montant de 6 555.00 €.

Il restera à charge pour notre commune la somme de **4 370.11 €**, dont 1 835.00 € pour la route de Janville et 2 035.11 € pour la rue du monceau.

Réf : 2023-45 : Délibération : Nomenclature du budget principal

Suite à la demande de la trésorerie concernant le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, obligatoire à compter du 01/01/2024 et après avis favorable de Madame TREMINTIN (responsable de la Trésorerie de Pithiviers), Madame le Maire propose de délibérer en faveur du passage à cette nouvelle nomenclature.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

Réf : 2023-46 : Délibération pour signature d'une convention de servitude pour l'exploitation des chemins communaux

Suite à la demande de M. Deroubaix (ÉOLIENNES CITOYENNES1), les membres du conseil municipal autorisent Mme Le Maire à signer les documents pour la convention de servitude et l'exploitation des chemins ruraux, sauf Mme Desforges Anne-Claire qui n'a pas participé au vote.

La servitude durera 44 ans et 22 ans supplémentaires. La dédommagement s'élève à 3 500 €/mégawatt, soit 88 200 € de servitude de chemins/an.

La servitude part à la date d'ouverture du chantier.

Liste des chemins concernés par la servitude :

COMMUNE	DESIGNATION DU CHEMIN RURAL
Tivernon	Chemin rural de Château-Gaillard à Toury
Tivernon	Chemin rural dit du Bas du Cerisier
Tivernon	Chemin rural latéral au Chemin de fer
Tivernon	Chemin rural dit des Barbitons
Tivernon	Chemin rural de la limite
Tivernon	Chemin rural des Bimores
Tivernon	Chemin rural latéral du chemin de fer
Tivernon	Chemin rural des Bimores aux Barbitons
TIVERNON	Chemin rural cadastré ZA 70

Réf : 2023-47 : Délibération pour l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2022 (RPQS)

L'élaboration de ce rapport nous permet d'obtenir un nombre de points équivalent à 120, ce qui signifie une bonne qualité du service.

Après l'avoir présenté, Madame le Maire propose d'adopter ce rapport, de le transmettre aux services préfectoraux et de le mettre en ligne.

Le rapport pour l'année 2022 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal et pourra donc être transmis aux services préfectoraux.

Réf : 2023-48 : Affaires diverses

- **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au conseil d'exploitation de la Régie Intercommunautaire de l'Eau et de l'Assainissement**

A partir du 1^{er} janvier 2024, une commission siégera pour diriger cette nouvelle régie. Elle nécessite un titulaire et un suppléant pour notre commune. Mme Bruchet se propose d'être titulaire et M. Fleureau assurera la suppléance.

- **Concertation PLUI** : Afin de présenter les cartes et les règles du Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUI), une concertation auprès des habitants de la commune aura lieu le **mardi 5 décembre à 21 h à la salle des Fêtes de Chaussy (située à Villiers)**, avec les communes de Chaussy et Oison.

- **Compétence de Police de Publicité** :

A compter du 1^{er} janvier 2024, les Maires seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire.

- **Éclairage public** : les travaux sont en cours. La Préfecture a attribué pour ce projet une subvention de 6 606 €.

- **Plateforme de stockage** :

Elle a été débarassée sur le terrain de foot.

- **Barres anti-chutes** : (pompes de relevage) : elles ont été posées.
- **Mare rue des Merceries** : Un RDV avec la DDE est en attente.
- **Devis pour une dalle en béton** : un devis a été demandé pour une dalle en béton au niveau des containers (rue des Merceries). Il est d'un montant de 2 500 €.
- **Factures assainissement** : elles ont été envoyées accompagnées d'un flyer expliquant le transfert des compétences à la Communauté de communes.
- **Courir pour Curie** : 7 200 € ont été versés à l'Institut Curie, montant récolté au niveau de la Communauté de communes.
- **Horaires de la Mairie** : A compter du 15 novembre 2023, de nouveaux horaires vont être mis en place. Les jours et heures d'ouverture au public seront les mercredis de 15 h à 18 h et les vendredis de 15 h à 17 h. Une prise de RDV sera possible. Une permanence de Mme Le Maire et de ses adjoints aura lieu le vendredi de 18 h à 19 h.
- **Enquête publique à Toury** : Pour le bâtiment C, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.
- **Copilotage entre la CAF et le Relais Petite Enfance à la communauté de Communes** : Un travail important et constructif est mis en place.
- **Festivités de fin d'année** : Pour Noël, un repas sera offert aux personnes ayant entre 65 et 75 ans. Au-delà de 75 ans, les administrés auront le choix entre un repas ou un colis.
- **Fête d'Halloween** : elle est prévue dans le village le mardi 31 octobre 2023, si un bénévole est trouvé pour l'organiser.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé les membres présents :

BEDU Stéphane	
BRUCHET Delphine	
DESFORGES Anne-Claire	
FLEUREAU Eric	
MARTIN Joseph	Absent
MORGEAT Guillaume	
SEVIN Nathalie	
STEIN Jean-Pierre	Pouvoir (à Delphine)
VAPPEREAU Béatrice	